

Délibération n°2026-09-24-08– Convention constitutive cadre d'adhésion au groupement de commandes des procédures pour le mandat 2026-2032 - FDE

Sous la Présidence de Monsieur Lelio PEDRINI.

L'an deux mille vingt-six, le 24 Septembre 2026 à 18 heures 30, les membres du comité syndical se sont réunis, après convocation adressée par Lelio PEDRINI, Président, le 17 septembre 2026, conformément à l'article L.2121-12 du code général des collectivités.

Convention constitutive cadre d'adhésion au groupement de commandes des procédures pour le mandat 2026-2032 -FDE

Vu l'adhésion du SIVOM de la Communauté du Bruaysis au groupement de commandes avec la Fédération Départementale d'Energie (FDE) du Pas-de-Calais pour la fourniture de gaz naturel.

Vu le marché public actuel de fournitures de gaz souscrit pour une durée de 36 mois allant jusqu'au 31 décembre 2026,

Considérant que le marché prenant fin au 31 décembre 2026, la FDE a élaboré un nouvel appel d'offres.

Considérant qu'à l'issue de la consultation menée dans le cadre du renouvellement du marché, la FDE nous informe que le prestataire retenu pour la période 2027 - 2030 est **GAZ de BORDEAUX** sur les fondements du meilleur mémoire technique et du meilleur prix.

Considérant qu'à l'issue de la consultation menée dans le cadre du renouvellement du marché, la FDE nous informe que le prestataire retenu pour la période 2027 - 2030 est **GAZ de BORDEAUX** sur les fondements du meilleur mémoire technique et du meilleur prix.

Considérant que la FDE nous indique que les prix de la molécule fixés pour les années 2027-2028-2029 sont les suivants :

Année	Pour rappel 2026	2027	2028	2029
<i>Fournisseur</i>	<i>ENGIE</i>	<i>GAZ DE BORDEAUX</i>		
Prix marché FDE 62 (en €/MWh)	50,09	29,73	27,51	26,18
<i>Evolution</i>		- 40,6 %	- 7,5 %	- 4,8 %

Considérant que la FDE nous informe que ces prix resteront stables même en cas d'évolutions des prix du gaz sur les marchés de l'énergie et qu'ils n'évolueront pas, non plus, vis-à-vis de la situation géopolitique actuelle.

Considérant que la FDE informe qu'à ce prix s'ajoutera sur les factures, le prix des CEE, la contribution CPB (Certificats de Production de Biogaz), le surcoût énergie verte (en cas de souscription à cette option), l'acheminement distribution et transport, les contributions et les taxes.

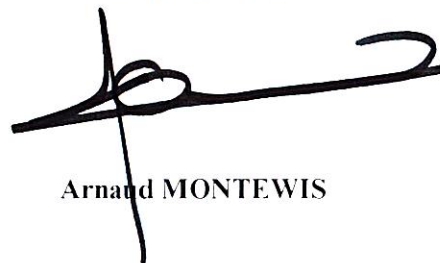
Considérant que les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) du SIVOM sont concernés par la fourniture de gaz.

Après en avoir délibéré, le comité syndical (64 voix pour),

AUTORISE Monsieur le Président à signer les pièces contractuelles du marché public avec la FDE permettant la fourniture de gaz à compter du 1^{er} janvier 2027, ainsi que les éventuels avenants relatifs à l'exécution de ce marché public. (64 voix pour)

« La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès du SIVOM, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal ».

**Le Vice-Président délégué
Aux Marchés Publics**



Arnaud MONTEWIS

COMITE SYNDICAL DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026

Le vingt-quatre septembre deux mil vingt-six à dix-huit heures trente,

Le **COMITE SYNDICAL**, légalement convoqué, s'est réuni en la Salle « Les Cafus » du siège du SIVOM à HOUDAIN, sous la Présidence de Monsieur Lelio PEDRINI, Président de l'Assemblée, suivant convocation faite le 17 septembre 2026 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège du SIVOM, 21 rue du Maréchal Galliéni, 62150 HOUDAIN

Etaient présents :

- ✓ Mme Emilie PETIT, déléguée de la Commune de **BAJUS**,
- ✓ MM. Patrick CONSTANCE, Philippe BULOT délégués de la Commune de **BARLIN**,
- ✓ Mme Odile LECLERCQ, M. Nicolas JOSEPH délégués de la Commune de **BEUGIN**,
- ✓ Mme Annie CARINCOTTE, MM. Maurice COFFIN, Joël KMIECZAK, Ludovic LEFEBVRE, délégués de la Commune de **CALONNE-RICOUART**,
- ✓ M. Lelio PEDRINI, Mme Marie-Paule QUENTIN, délégués de la Commune de **CAMBLAIN-CHATELAIN**,
- ✓ Mme Anne-Sophie COLLIEZ, MM. Bernard HECQUEFEUILLE, Serge VASSEUR, Mme Ophélie WITTKE, délégués de la Commune de **CAUCHY-A-LA-TOUR**,
- ✓ M. Dominique LEPRINCE, Philippe DESBONNET, délégués de la Commune de **CAUCOURT**,
- ✓ MM. Jacky LEMOINE, Didier DUBOIS, Lionel COURTIN, René FLINOIS, Mmes Sabine BRUNELLE, Laure DERNONCOURT, délégués de la Commune de **DIVION**,
- ✓ Mme Dorothee OPIGEZ, M. Marc VERMEESCHE, délégués de la Commune de **d'ESTREE-CAUCHY**,
- ✓ M. Dany CLAIRET, Mme Françoise DROUVIN délégués de la Commune de **FRESNICOURT-LE-DOLMEN**
- ✓ M. Jean-Pierre DELATTRE, Mme Valérie LEMAITRE délégués de la Commune de **GAUCHIN-LE-GAL**
- ✓ Mme Florence LEROY, M. Samuel GORILLOT, Morgan LAMBERT, Gilles DOURLENS, Claude NICOLE délégués de la Commune de **d'HAILLICOURT**,
- ✓ MM. Jean-Luc LECLERCQ, Christian DEBUCHY, délégués de la Commune de **d'HERMIN**,
- ✓ MM. Jean-Pierre BEVE, délégué de la Commune de **d'HERSIN-COUPIGNY (présent aux questions 3 et 4)**
- ✓ Mme Lise-Marie MARTIN déléguée de la Commune de **d'HESDIGNEUL-Les- BETHUNE**,
- ✓ M. Jean-Philippe CUVELIER, délégué de la Commune de **d'HOUCHIN**
- ✓ M. Clément PLOUVIEZ, délégué de la Commune de **LA COMTE**,
- ✓ MM. Marcel PRUVOST, Henri DAUTREMEPUIS, délégués de la Commune de **MAISNIL-Les-RUITZ**,

- ✓ M. Mason MOREAU, Mme Stéphanie LEGAY, M. Jérémy ROBBE, Mme Aline MOREAU, M. Thierry TURLURE, Mme Charlotte DESMARETZ, délégués de la Commune de **MARLES-Les-MINES**,
- ✓ Mme Céline WINTREBERT, M. Stéphane GWIZDZ, délégués de la Commune **d'OURTON**,
- ✓ Mme Marie-Claude STANISLAWSKI, déléguée de la Commune de **REBREUVE-RANCHICOURT**,
- ✓ MM. Arnaud MONTEWIS, Roland ROGER, délégués de la Commune de **RUITZ**

Avaient donné pouvoir et étaient excusés :

- ✓ M. Samuel BAJEUX, délégué de la Commune d'AUCHEL avait donné pouvoir à Mme Anne-Sophie COLLIEZ
- ✓ M. Julien DAGBERT, délégué de la Commune de BARLIN avait donné pouvoir à M. Jacky LEMOINE
- ✓ M. Gérard DUMONT, délégué de la Commune de BARLIN avait donné pouvoir à M. Arnaud MONTEWIS
- ✓ Mme Mélissa HEROT, déléguée de la Commune de BARLIN avait donné pouvoir à M. Philippe BULOT
- ✓ M. Ludovic IDZIAK, délégué de la Commune de CALONNE-RICOUART avait donné pouvoir à Mme Annie CARINCOTTE
- ✓ Mme Jessica DUVIVIER, déléguée de la Commune d'HERSIN-COUPIGNY avait donné pouvoir à Mme Ophélie WITTKE
- ✓ M. Sébastien FOURNIER, délégué de la Commune d'HERSIN-COUPIGNY avait donné pouvoir à M. Jean-Pierre BEVE
- ✓ M. Jurgen MAHAUT délégué de la Commune d'HOUDAIN avait donné pouvoir à M. Jérémy ROBBE
- ✓ M. Dylan LAURENT, délégué de la Commune d'HOUDAIN avait donné pouvoir à Mme Aline MOREAU
- ✓ Mme Marine MAERTEN, déléguée de la Commune d'HOUDAIN avait donné pouvoir à Mme Stéphanie LEGAY
- ✓ Mme Amélie THILLOY, déléguée de la Commune d'HOUDAIN avait donné pouvoir à M. Thierry TURLURE
- ✓ Mme Aurélie SEURON, déléguée de la Commune d'HOUDAIN avait donné pouvoir à Mme Charlotte DESMARETZ
- ✓ M. Grégory STACH, délégué de la Commune de REBREUVE-RANCHICOURT avait donné pouvoir à Mme Marie-Claude STANISLAWSKI

Etaient excusés

- ✓ Mme Véronique DIERS, Martine DERAMAUX, Bianca ROSSIGNOL, MM. Daniel PETIT, Lars PLOEGER, Jérémy DE FARIA, Nicolas CARRE délégués de la Commune d'AUCHEL,
- ✓ M. Daniel DERICQUEBOURG, délégué de la Commune de **BAJUS**,
- ✓ Mme Catherine DELETOILLE, déléguée de la Commune de **BARLIN**,
- ✓ Mme Mickaële DEPIN, déléguée de la Commune de **CALONNE-RICOUART**,
- ✓ M. Philippe BLOND, délégué de la Commune de **d'HAILLICOURT**,
- ✓ M. Maxime DUQUESNOY, Mme Peggy LOISEL, Mme Madeline DEVIGNES délégués de la Commune d'HERSIN-COUPIGNY,
- ✓ M. Joël PATOUX délégué de la Commune **d'HESDIGNEUL-LES-BETHUNE**,
- ✓ M Maurice LECOMTE, délégué de la Commune d'**HOUCHIN**,
- ✓ M. Franck DA SILVA, délégué de la Commune **LA COMTE**

Mme Emilie PETIT (BAJUS) est désignée Secrétaire de séance